

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de NICE**COMMUNE DE CLANS**
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-cinq et le dix-sept octobre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.
Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURRAN Robert, CATAVITELLO Thierry, FAVARO Marion, LAURENT Marianne, PAPIER Patrick, RALLON Daniel, SAMPEDRO Nathalie.
Absents excusés : M. MURAZZANO Marc représenté par AURRAN Robert
Absents non excusés : Madame BOUZIDI Yasmine, Monsieur JACOB Patrick.

Nb de membres : 15
Présents : 13
Votants : 13
Pour : 13
Contre :
Abstention :

Délibération 2025-23D : Emprunt Route De Bonvillars

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'emprunt inscrit au compte 16 du budget d'un montant de 374 600 €, concernant l'opération n°15991 : Reconstruction route de la forêt Bonvillars.

Il le rappelle, comme évoqué au cours de la séance, dans un esprit de bonne gestion, les coûts ont été maîtrisés et l'opération devrait se clôturer à hauteur de 1 180 423€ HT, soit une part communale de 220 857 €.

Il propose de réaliser un emprunt couvrant la part communale de 220 857 €

Il rend compte de la consultation des organismes bancaires où seul le Crédit Agricole a répondu :

✓ **Emprunt 220 857 €**

Durée	10 ans	15 ans	20 ans	25ans
Taux	3.56 %	3.91 %	4.14 %	4.30 %
Echéances trimestrielles	6 586.71	4 882.76	4 073.08	3 615.16
Frais de dossier	400 €			

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de contracter l'emprunt de 220 857 € sur 15 ans, auprès du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus,

DÉCIDE d'affecter le montant de ces emprunts au paiement des factures liées aux opérations ci-dessus,

MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ces emprunts et s'engage à inscrire chaque année les sommes nécessaires à leur remboursement.

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture le 24/10/2025
Et publication ou notification du 24/10/2025



Le Maire

Roger MARIA